



Votre **IFI** au cœur
de l'insertion
professionnelle

Faites un **don** pour **l'avenir** !





Donnez du sens à votre IFI

Grâce à votre Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI), vous pouvez soutenir les Restos du Cœur dans leurs actions d'accompagnement des personnes sur le chemin de l'emploi.

Vous pouvez soutenir les **101 structures d'insertion** par l'activité économique des Restos du Cœur, qui chaque année accueillent plus de **2 300 personnes**.

L'accompagnement comprend un **suivi personnalisé** liant un accompagnement socio-professionnel et un encadrement technique dans le but de consolider un projet professionnel pour favoriser la sortie vers l'emploi ou l'accès à la qualification des salariés en insertion.

“Notre objectif est de redonner l'envie et les possibilités d'une insertion durable aux personnes accompagnées.”



Les ACI œuvrent principalement au service des personnes en situation de précarité à travers notamment :



LES JARDINS D'INSERTION

qui permettent toute l'année de fournir les centres de distribution en légumes et produits frais.



LES ATELIERS "PEINTURE /SECOND ŒUVRE"

chargés de remettre en état les centres de distribution, les centres d'hébergement et les résidences sociales des Restos.



LES ATELIERS DE REVALORISATION

dont, 4 en recyclerie "collecte de meubles" et 5 en "rénovation d'ordinateurs", essentiellement au service des personnes accueillies par les Restos.



LES CHANTIERS D'INSERTION "LOGISTIQUE"

qui organisent la livraison des centres de distribution de leur département.



LES CUISINES D'INSERTION

qui élaborent chaque jour des repas à destination des gens de la rue.



Un don au service de l'insertion

Parce qu'un repas ne suffit pas, **cette utilité sociale des chantiers d'insertion et de Petite Ruche**, reconnue par le ministère du Travail et de l'emploi, est une illustration des valeurs chères à l'association.

9 882

actions
d'accompagnement
social

2 334

salariés
en insertion

Ils témoignent !



CÉCILIA,
SALARIÉE EN PARCOURS
AU SEIN D'UN JARDIN

« Et c'est aussi ça le jardin, ce sont des rencontres avec des professionnels, avec des gens lambda comme moi, on a tous des parcours différents et on est là en reconstruction de tout ça »



GUILHEM,
DIRECTEUR ATELIER
ET CHANTIER D'INSERTION

« L'insertion par l'activité économique est une activité moins connue des Restos du Cœur mais on sait à quel point l'emploi est primordial pour pouvoir sortir les gens de la précarité. On est très fier de pouvoir lutter via ce chantier d'insertion contre le chômage et l'exclusion du marché du travail des plus démunis »



EMMANUEL,
ENCADRANT TECHNIQUE
ET PÉDAGOGIQUE

« Ce qui est important pour nous, c'est que quand le salarié arrive, c'est le point A mais le principe c'est de partir un jour du chantier et d'amener le salarié à être autonome vis-à-vis de l'emploi, de l'administratif et de beaucoup de choses. »



THIERRY,
ANCIEN SALARIÉ EN INSERTION

« Le chantier d'insertion des Restos du Cœur m'a permis de bien rebondir dans ma vie professionnelle, ça m'a permis de bien me réintégrer dans la vie active, j'ai retrouvé ma vie d'avant. »

Réduisez ou annulez votre IFI grâce au don



L'impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) s'applique aux personnes possédant plus de 1,3 million d'euros en biens immobiliers (hors activité professionnelle) au 1^{er} janvier 2026.

En application de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (loi TEPA - n°2007-1223 du 21 août 2007), les dons aux ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et aux associations intermédiaires (AI) ouvrent droit à une réduction de l'impôt sur la Fortune Immobilière.

75% du montant de vos dons sont déductibles de votre IFI.

L'article 978 du Code Général des Impôts prévoit que la réduction fiscale de l'IFI est limitée à 50 000 € par an.

Votre don aux Restos du Cœur est déductible de votre IFI à hauteur de 75% de son montant, vous pouvez ainsi supprimer totalement votre IFI.

Exemple :
 Mon IFI s'élève à 4 500 €, un don de 6 000 € me permet de réduire intégralement mon IFI et ne me revient finalement qu'à 1 500 €.

Selon le mode de déclaration et le lieu de résidence, les dates de déclaration varient. Pour une déclaration papier : le 19 mai 2026*, pour une déclaration en ligne :

Calendrier fiscal



LE 21 MAI 2026*

Pour la zone 1
 (départements 01 à 19 ainsi que Monaco et non-résidents)

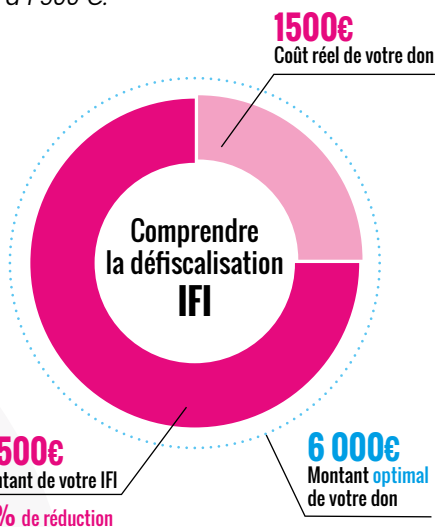
LE 28 MAI 2026*

Pour la zone 2
 (départements de 20 à 54)

LE 4 JUIN 2026*

Pour la zone 3
 (départements 55 à 976)

* Les dates indiquées ci-dessus sont approximatives et susceptibles d'évoluer. Le calendrier fiscal définitif de déclaration IFI sera diffusé, au plus tard, le 9 avril prochain sur impots.gouv.fr



LORSQUE VOUS DONNEZ :	VOUS POURREZ DÉDUIRE DE VOTRE IFI :	VOTRE DON VOUS COÛTERA :
5 000 €	3 750 €	1 250 €
10 000 €	7 500 €	2 500 €
20 000 €	15 000 €	5 000 €
50 000 €	37 500 €	12 500 €

Comment nous soutenir ?



EN LIGNE

Sur notre site sécurisé :
www.restosducoeur.org
(rubrique : Nous soutenir/Don IFI)
ou en scannant le QR code ci-après.



PAR VIREMENT BANCAIRE

En contactant le service philanthropie :
philanthropie@restosducoeur.org
en nous précisant que vous souhaitez effectuer
votre don IFI par virement (il sera nécessaire d'indiquer :
DON IFI dans le libellé du versement).



PAR VOIE POSTALE

En renvoyant le bulletin de soutien accompagné de votre
chèque (en précisant au dos : DON IFI) à l'adresse suivante :

**Les Restos du Cœur
Service Philanthropie
42 rue de Clichy – 75009 PARIS**

Vous avez jusqu'à
la **date limite de dépôt
de votre déclaration IFI**
pour faire votre don.

Vous recevrez un **reçu fiscal**
émanant de l'Association
Départementale d'insertion
à laquelle votre don
aura été affecté.



Rigueur et transparence sont les maîtres-mots de fonctionnement et de la gestion des Restos. Notre volonté permanente d'efficacité et d'économie nous permet de maintenir nos **frais généraux** (frais de communication, de recherche de fonds et de fonctionnement) au niveau le plus bas des associations comparables à la nôtre. Depuis la création de l'association, **les comptes sont certifiés tous les ans** par deux cabinets de commissaires aux comptes et ils sont toujours rendus publics.

Les Restos du Cœur sont également **certifiés par le label IDEAS**.
Délivré pour 3 ans,
il atteste du bon niveau des Restos au "Guide IDEAS des Bonnes Pratiques" qui couvre 3 thèmes : gouvernance, finances et évaluation.



Notre association s'engage formellement à ne vendre, louer ou échanger aucune information personnelle.

Vos interlocuteurs privilégiés

Le service Philanthropie est à votre écoute pour répondre à vos questions.



Isabelle LAURENCIN

Responsable salariée du service philanthropie

isabelle.laurencin@restosducoeur.org

01 81 70 60 02



Bernard MAGRON

Responsable bénévole du service philanthropie

bernard.magron@restosducoeur.org

01 81 70 60 51

philanthropie@restosducoeur.org



42 rue de Clichy
75009 PARIS

www.restosducoeur.org

